

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

*Direction Générale de l'Énergie et du Climat*

Paris, le

**- 9 JUL. 2018**

*Service du Climat et de l'Efficacité Énergétique*

*Sous-Direction de la Sécurité et des Émissions des Véhicules*

*Bureau de l'Animation du Contrôle Technique Déconcentré*

**Décision**

La société aXept est agréée, pour 4 ans, dans le cadre des dispositions de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié relatif à la mise en place et à l'organisation du contrôle technique des véhicules dont le poids n'excède pas 3,5 tonnes, et de l'arrêté du 27 juillet 2004 modifié relatif au contrôle technique des véhicules lourds, pour la réalisation d'audits de centres de contrôle technique de véhicules légers et lourds non rattachés et de contrôleurs non rattachés à un réseau national, à compter du 9 juillet 2018, soit jusqu'au 8 juillet 2022.

**La chef du bureau de l'animation  
du contrôle technique déconcentré**



**Cathy BIETH**